

## INFORMATIONS AUX PARENTS D'ENFANTS DE 0- 12 ans EXERCANT UNE PROFESSION DITE « PRIORITAIRE »

---

**OBJET : Organisation COVID-19 Mise en confinement**

**Besoin d'accueil des enfants des aidants**

---

Depuis la mise en confinement du mardi 17 mars, le service enfance organise des solutions pour l'accueil des enfants des aidants résidant sur les 14 communes du territoire de la CCPL.

Dans le cadre de l'épidémie du COVID-19 et depuis la mise en confinement du mardi 17 mars, les acteurs du service enfance du territoire du pays de Lunel se mobilisent pour répondre aux besoins d'accueil des parents exerçant une profession prioritaire (ci-dessous).

### PETITE-ENFANCE-> MOINS DE 3 ANS

---

Ainsi si vous avez des difficultés de mode d'accueil de votre enfant de moins de 3 ans et que vous travaillez dans un des métiers ci-dessous, sachez qu'il existe une micro crèche et des assistant(e)s maternel(le)s répartis sur tout le territoire et organisés pour vous accueillir au plus vite.

Si tel est le cas, **vous devez compléter un questionnaire sur le site monenfant.fr** afin d'identifier votre demande et vous transmettre les contacts.

Pour toute question, vous pouvez également contacter la coordination petite enfance intercommunale :

- par mail [petite.enfance@paysdelunel.fr](mailto:petite.enfance@paysdelunel.fr) ou
- par téléphone : 06 98 71 64 96

La ville de Lunel propose aussi un mode d'accueil au Service d'Accueil Familial Municipal (SAF) "Françoise Dolto".

- Contact par mail : [caroline.muratet@ville-lunel.fr](mailto:caroline.muratet@ville-lunel.fr) ou
- par téléphone 06 88 61 96 67.

### ENFANCE-> 3-11 ANS

---

La ville de Lunel, l'Education Nationale et la Communauté de communes proposent une solution conjointe pour accueillir vos enfants de 7h30 à 18h30

Les familles doivent se faire connaître auprès **de leur établissement scolaire** et de **la mairie**.

La mairie et/ ou Mme Antoine prennent contact avec les agents en charge du suivi (ci-dessus nommées).

Pour toute question, vous pouvez également contacter :

- *Sophie FABRE, service jeunesse, Lunel\_ contact : 06 43 03 18 53*
- *Christelle GOURDIALSING, service enfance, CCPL\_ contact : 06 98 71 66 15*
- *Madame Isabelle ANTOINE, IEN\_ contact par l'intermédiaire du chef d'établissement*

## LISTE DES PROFESSIONS PRIORITAIRES

---

### **Services de l'Etat (central et déconcentré)**

- Personnels des agences régionales de santé (ARS) et des préfectures chargées de la gestion de l'épidémie
- Agents du ministère des solidarités et de la santé chargés de la gestion de l'épidémie

### **Professionnels de santé libéraux**

- Médecins
- Sages-femmes
- Infirmières
- Ambulanciers
- Pharmaciens
- Biologistes

### **Tous les personnels des établissements de santé**

#### **Tous les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux suivants :**

- EHPAD et EHPA (personnes âgées)
- Etablissements pour personnes handicapées
- Services d'aide à domicile
- Services infirmiers d'aide à domicile
- Lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé

Source : <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/covid-19-garde-des-enfants-des-personnels-mobilises>

--